



PROCES VERBAL DES ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et ELECTIVE

du 1^{er} octobre 2018

Le 1^{er} octobre 2018 à 19 heures, les membres de l'Association Comité Départemental de Karaté et Disciplines Associées de l'Aveyron (CDKDA-12) se sont réunis à Aveyron-Labo 195 rue des Artisans 12000 Rodez sur convocation par courrier électronique.

Monsieur Philippe BLAISE, dirige la séance en sa qualité de Président du CDKDA-12.

La feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'assemblée lors de l'assemblée

Les membres de l'association présents représentent **78** % des voix équivalents à **81** % des licenciés. Les résultats des votes des diverses propositions seront en conséquence légitimes.

Le Président dépose sur le bureau ou tient à la disposition des membres :

- Un exemplaire de l'avis (ou lettre) de convocation des membres,
- La feuille de présence à l'assemblée,

Le Président tient à disposition le fichier informatique concernant les statuts et le règlement intérieur.

Après présentation du rapport financier définitif de la saison 2017-2018 (première résolution), le président propose à l'assemblée le vote sur le rapport financier présenté par le trésorier.

Après la présentation du budget prévisionnel (deuxième résolution), le président propose à l'assemblée le vote sur le budget prévisionnel présenté par le trésorier.

A 19h30 toutes les personnes attendues étant arrivées, le Président demande de respecter une minute de silence pour le décès de Pascal FILOE ; Président du club de karaté de Flavin, assassiné le 27 septembre 2018 à Rodez.

L'assemblée générale a ensuite repris son cours.

Suite à la réduction du nombre de licenciés pour le département (744 en 2017 - 697 en 2018) le nombre de binôme des représentants des clubs passe de deux à un au niveau fédéral et reste de deux au niveau régional. Présentation des binômes et vote de l'assemblée.(troisième résolution).

La séance se poursuit par des informations diverses et des précisions sur les activités sportives et de formations envisagées pour la saison 2018-2019 selon l'ordre du jour stipulé dans la convocation.



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire adopte le rapport financier définitif de la saison 2017-2018 arrêté au 31 août 2018 à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire valide le budget prévisionnel pour la saison 2017-2018 à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions d'une assemblée générale électorale valide :

- les binômes représentant des clubs ont obtenu respectivement 29/29, 29/29 et 28/29.
- Le binôme représentant les clubs aux AG fédérales et régionales (Occitanie).
 - o M.Philippe BLAISE (titulaire) et M.Bernard ALBOUY (suppléant). 29/29voix
- Le binôme représentant les clubs aux AG régionales (Occitanie)
 - o M.Alexandre CAMBOULIVES (titulaire) et M.Roberto ANTONIO (suppléant). 29/29voix
 - o M.Franck GRACIA (titulaire) et Mme Magali DUBOIS (suppléante). 28/29voix

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ne valide pas (16/29voix) le tarif de participation des compétiteurs au championnat kata de l'Aveyron à partir de cette saison. Les compétitions officielles resteront gratuites pour les compétitions réalisées par le CDKDA-12.

CALENDRIER

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire aura lieu durant le deuxième trimestre 2019. La date sera précisée ultérieurement dans les délais respectant nos statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent compte-rendu.

Fait à Rodez, le 1^{er} octobre 2018.

Le Président

Le Trésorier

La Secrétaire

Philippe BLAISE

Jean GARGUILLO

Magali DUBOIS